

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 JANVIER

INFORMATIONS

PAROLES SANS PORTÉE

M. Carnot a voulu profiter de l'occasion offerte par les réceptions officielles du jour de l'an pour faire aux représentants des puissances étrangères des déclarations attestant les vues pacifiques du gouvernement français. Le sentiment qui a inspiré M. le Président de la République est tout à fait louable, et nul, assurément, ne suspecte la loyauté de ses paroles. Le fâcheux est que M. Carnot a oublié qu'il n'était pas en son pouvoir de donner à ses déclarations d'autre portée que celle de l'expression de sentiments personnels. Les républicains ont, de tout temps, interprété la Constitution de telle manière que le Président de la République n'a point le droit d'intervenir dans la direction des affaires du pays. On lui permet de choisir les ministres, parce que la tâche est parfois malaisée à remplir, mais on verrait de fort mauvais œil qu'il se mêlât de leurs affaires et intervint dans leurs délibérations autrement que pour y présider. Dans ces conditions, les sentiments personnels de M. Carnot ne peuvent avoir qu'une influence très secondaire. Elles ne sauraient engager l'avenir ; elles n'assurent même point le présent. Ce sont des paroles sans portée. ERNEST BAUDOIN.

LA FABRICATION DES ALLUMETTES

La Chambre et le Sénat ayant voté avant leur séparation les crédits demandés par le ministre des finances, l'exploitation du monopole des allumettes par l'État a commencé le 1^{er} janvier, le contrat de la Compagnie concessionnaire ayant expiré le 31 décembre 1889.

Le ministre va organiser la fabrication en utilisant tous les éléments de travail qui existent et en faisant appel dans la plus large mesure au concours du commerce libre.

Les sept usines que possédait la Compagnie et qui, avons-nous dit, ont fait depuis le 1^{er} janvier retour à l'État, fabriqueront comme par le passé ; les 4,700 ouvriers qui y étaient occupés continueront à être employés.

Deux des usines, celles de Pantin et d'Aubervilliers, ne constituent en réalité qu'un seul établissement.

Le ministre des finances va donner pour chacun des six établissements un ingénieur et un garde-magasin.

Deux seulement, les plus importants, celui de Pantin-Aubervilliers et celui de Trélazé (Maine-et-Loire), auront, en outre, un directeur.

Les autres établissements seront rattachés aux fabriques de tabacs les plus voisines, à savoir celui de Bègles (Gironde) à la fabrique de Bordeaux, celui de Blénod (Meurthe-et-Moselle) à la fabrique de Nancy, et celui de Marseille à la fabrique de la même ville.

En ce qui concerne le côté commercial de l'exploitation, le gouvernement a pris des mesures de nature à permettre l'écoulement de ses produits sans l'intervention d'une série de

fonctionnaires nouveaux, d'entreposeurs, commis, etc., pour lesquels il eût fallu créer des locaux, et des traitements nombreux.

En particulier, le gouvernement renonce à avoir des concessionnaires régionaux comme la Compagnie en avait institués ; les manufactures de l'État feront l'envoi direct à tout le commerce de gros sans passer par l'intermédiaire de ces concessionnaires régionaux qui vont, par suite, disparaître.

L'État va, d'ailleurs, négocier avec les Compagnies de chemins de fer, en vue d'obtenir les meilleures conditions possibles pour le transport des allumettes.

Quant à la surveillance et à la répression de la fraude, elles seront exercées par l'administration des contributions indirectes.

LES INTENTIONS DE M. CONSTANS

La Presse, qui croit être au courant des intentions de M. Constans, dit :

« M. Constans va-t-il conserver le portefeuille de l'intérieur et pour combien de temps ? En cas de démission plus ou moins immédiate, quelle compensation pourrait lui être offerte et acceptée par lui ? La présidence du Conseil, le gouvernement de l'Algérie, une grande ambassade ?

« Un point hors de doute qui résulterait d'engagements pris par le ministre de l'intérieur vis-à-vis de ses collègues, c'est que M. Constans restera à l'hôtel de la place Beauvau au moins jusqu'après les élections partielles résultant des invalidations et qu'à moins de crise ou de modifications ministérielles, il y a toute probabilité qu'il procédera également à l'opération délicate du renouvellement des conseils municipaux au mois de mai prochain.

« Après, si la Chambre prête vie au ministre, qui pourtant n'est pas destiné à devenir jamais grand, viendra probablement l'ambassade. C'est le morceau sur lequel l'ami de Norodom semble avoir jeté cette fois son dévolu. »

LES TRÉSORERIES GÉNÉRALES

Par décret, en date du 31 décembre, la proposition de loi modifiant le système actuel de rémunération des trésoriers-payeurs généraux a provisoirement force de loi à partir du 1^{er} janvier 1890, bien qu'elle ait été votée seulement par la Chambre des députés.

Les traitements fixes attribués aux trésoreries générales des finances sont répartis, savoir :

5 trésoreries à 25,000 fr., 22 à 20,000 fr., 20 à 16,000 fr., 20 à 14,000 fr., 20 à 12,000 fr.

Sont supprimées les commissions ou remises allouées aux trésoriers-payeurs généraux sur le budget général de l'État et le budget annexe de la Légion d'honneur, à l'exception des indemnités pour recettes particulières supprimées à titre d'essai.

Suivant le XIX^e Siècle, il faut s'attendre prochainement à une nouvelle agitation boulangiste.

Un grand banquet commémoratif de l'élection de Paris aura lieu le 27 janvier, au lac Saint-Fargeau.

A cette occasion, le général Boulanger adressera un Manifeste au peuple français ; il adressera également une nouvelle proclamation à l'occasion des élections législatives partielles qui auront lieu probablement le 1^{er} février au lieu du 26 janvier.

Les boulangistes s'occuperont ensuite des élections municipales ; il est déjà décidé que Boulanger se présentera dans le quartier Clignancourt ; les boulangistes espèrent faire passer une vingtaine de leurs amis.

On prête à M. Wilson le projet de se présenter à Loches, en remplacement de M. Arribat.

LES PRIMES DE LA Petite France

On lit dans la Touraine :

« Samedi, la Petite France annonçait qu'elle donnerait tous les mois en prime, à ses abonnés, un billet de banque de cent francs ; mais, dans son numéro suivant, elle démentait cette nouvelle.

« La loi, en effet, interdit ce mode de procéder, qui pourrait être assimilé à une loterie.

« Lors de sa fondation, la Touraine républicaine annonça à ses abonnés que, tous les trois mois, un titre de rente 3 0/0 leur serait offert par la voie du tirage au sort.

« Des avis officieux, venus en même temps de la Préfecture et du Parquet, obligea l'administration du journal à abandonner ce genre de prime, et on dut chercher autre chose.

« Comme on le voit, la Petite France n'a pas le mérite de l'invention. »

SYMPATHIE ALLEMANDE ET ITALIENNE

Le gouvernement italien vient de décider la suppression, à partir du 1^{er} janvier, des classes de français faites au collège d'Aoste. On annonce en outre que les journaux qui, en Italie, étaient publiés en langue française, le seront désormais en italien. Par une coïncidence peut-être moins singulière qu'on pourrait croire au premier abord, on apprend que le gouvernement allemand a supprimé l'enseignement de la langue française dans les écoles de la Lorraine. Il est difficile de voir dans ces actes une marque de courtoisie à l'égard de la France. Il est curieux seulement de les rapprocher d'une décision du Czar en vertu de laquelle l'expédition des lettres à destination de l'étranger ne sera assurée qu'autant que l'adresse sera écrite en français. Ce rapprochement a par lui-même, bien qu'il s'agisse, en somme, de faits assez secondaires, un caractère qu'il n'est pas besoin de souligner par des commentaires.

L'INFLUENZA

Rouen, 3 janvier.

La chambre des appels de police correctionnelle n'a pu tenir hier son audience. Sur sept conseillers qui la composent, cinq étaient malades.

Le nombre des indispositions va toujours en augmentant.

Le Havre, 3 janvier.

L'influenza fait des progrès sérieux dans notre ville ; les écoles et les administrations

sont très éprouvées. Le théâtre a fermé ses portes par suite de la maladie des artistes et musiciens ; mais heureusement il y a peu de cas graves.

Brest, 3 janvier.

L'épidémie d'influenza gagne le Borda, vaisseau-école des officiers de marine. 23 élèves et 48 hommes d'équipage sont à l'hôpital maritime. Cependant les cours de l'école ne sont pas interrompus.

Les autres corps de troupe de la garnison sont peu éprouvés.

Il y a, dans la population civile, de nombreux cas, dont plusieurs sérieux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 janvier 1890.

La liquidation s'achève sans incidents. L'argent est abondant et les cours des rentes continuent à progresser : le 3 0/0 monte à 87.95 ; le 4 1/2 0/0 à 106.30.

Le Crédit Foncier est demandé au comptant à 1,320. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 2,815,827 fr. de nouveaux prêts dont 2,413,000 fr. en prêts fonciers et 402,827 fr. en prêts communaux.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas s'inscrit à 803.75. Les achats se poursuivent avec activité sur la Banque Nationale du Brésil cotée 615 et 617.50.

La Société Générale a preneur à 458.75. La Banque d'Escompte fait 524.25.

Le Crédit Lyonnais reste tenu à 690.25. La Société de Dépôts et Comptes Courants reprend le cours de 600.

Les Fonds Portugais obéissent aux meilleures tendances, le 3 0/0 est à 67.50, coupon de 4.50 à détacher dans trois jours.

Le Panama s'élève à 75.

Le Gaz de Madrid oscille de 470 à 475 ; la conversion récente de ses obligations a allégé ses charges dans une certaine mesure et doit aider à la hausse des actions.

La Galicie sous l'influence de quelques réalisations revient à 22, ce prix est favorable aux achats.

L'obligation des Chemins de fer Economiques se traite à 389.

INFORMATIONS FINANCIÈRES.— Les porteurs de titres de Panama liront avec intérêt un article du Petit Financier, organe de la Banque d'Etat, 15, place de la Bourse, à Paris, traitant d'une combinaison relative aux diverses valeurs de la Société du canal interocéanique.

NOUVELLES MILITAIRES

LES BIENFAITS DE L'INFLUENZA

Les élèves de l'École militaire de Saint-Cyr, actuellement en congé, ont eu jeudi un agréable réveil. Ils ont individuellement reçu un avis ministériel leur annonçant que la rentrée à l'École n'aurait lieu que le 15 janvier.

Encore quinze jours de vacances quand on se préparait à rentrer lundi. Les saint-cyriens sont tous d'accord pour trouver que l'influenza a du bon.

Il est probable que la même mesure sera prise pour l'École polytechnique.

On lit dans l'Armée Territoriale :

« Le congé accordé aux élèves de l'École militaire de Saint-Cyr n'est pas à proprement parler un licenciement. Les licenciements pour cause de maladie de l'École spéciale militaire

sont très rares. Il ne s'en était pas produit depuis 1863.

» Cette année-là, l'École fut fermée du 2 janvier au 16 mars pour un motif autrement sérieux que l'influenza. Il s'y était déclaré une épidémie de fièvre typhoïde qui fut suivie même de quelques cas de typhus.

» Malgré la gravité de la situation, il fallut de longs pourparlers, des enquêtes sans nombre et l'intervention personnelle de l'Impératrice pour décider le maréchal Randon, ministre de la guerre, à ordonner le licenciement. L'École perdit en tout douze élèves. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'épidémie d'influenza sévit sur la population civile de Saumur. On porte à un tiers au moins le nombre des habitants atteints par le mal.

Les congés du 1^{er} janvier aux divers établissements d'instruction sont prolongés.

L'École de cavalerie n'a point été licenciée, comme certains journaux l'ont dit à tort.

M. Romant, lieutenant en 2^e au 19^e d'artillerie, officier d'instruction à l'École de cavalerie, a été promu à la 1^{re} classe et continuera à suivre les cours de ladite École.

Par décret du 28 décembre, les deux sous-officiers élèves officiers de l'École de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu les affectations ci-après indiquées :

M. Kiffer, du 8^e régiment de cuirassiers, affecté au 7^e régiment de cuirassiers.

M. Communal, du 4^e régiment de hussards, affecté au 16^e régiment de dragons.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

Les journaux de Tours signalent le marasme des affaires qui afflige le commerce tourangeau et qui n'a pas moins sévi sur le commerce de Saumur.

De toutes parts, dans les maisons de commerce de la ville, on se plaint des transactions du Jour de l'An. Non seulement les négociants n'ont pas été contraints de prendre des auxiliaires, mais les recettes faites sont hors de proportions avec celles des années écoulées.

C'est le revers de la médaille de l'Exposition universelle, et les conséquences de la crise qui pèse si lourdement sur le commerce comme sur l'industrie.

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que le général Mille, ancien colonel du 83^e de ligne,

allait remplacer à Angers M. le général Lourde-Laplace, qui vient de passer dans le cadre de réserve.

C'est peut-être se presser un peu vite.

Jusqu'à présent le général Mille remplace seulement dans son grade le général Lourde-Laplace; mais il n'a pas encore été désigné pour lui succéder dans son poste.

Cette distinction, que nos confrères n'ont pas faite, est probablement la cause de la nouvelle au moins prématurée qu'ils ont donnée ces jours-ci.

LE SUICIDE DU TRAIN DE NANTES

On nous annonce la mort d'un malheureux qui avait absorbé du vitriol dans le train venant de Nantes et qui avait été transporté à l'hôpital de Tours, le 4^{er} janvier.

Avant de mourir, il a pu déclarer qu'il se nommait Néret, qu'il était cordonnier et habitait à Varennes-sur-Loire avec sa femme.

Il avait acheté une bouteille de vitriol à Saumur et en avait bu le contenu en route. Il a refusé d'expliquer les motifs qui l'avaient poussé à se suicider.

LE CRIME D'ALLONNES

La justice s'est transportée à Allonnes pour faire opérer le curage d'un puits où l'on supposait que l'assassin avait jeté l'instrument du crime.

Les recherches ont abouti à la découverte d'une gouge qui sera examinée par des experts.

Cette découverte est précieuse pour l'instruction.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE BRÉZÉ

La femme Chaslau, de Brézé, qui a été la victime d'une tentative d'assassinat de la part du nommé Gallé, son ancien domestique, est en bonne voie de guérison.

Le coupable a été arrêté dans les bois, par la gendarmerie de Fontevault, et écroué à la prison de Saumur.

ÉLECTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Instituteurs publics élus

M. Morancé, directeur de l'école annexe de l'École normale.

M. Szézipanski, directeur de l'École supérieure de Baugé.

Institutrices publiques

Nombre de votantes... 307

Majorité absolue... 151

Ont obtenu :

Sœur Saint-Benjamin, de la congrégation de Saint-Charles, institutrice à Bécon, 491 voix, élue.

Sœur Angèle, de la congrégation de Sainte-Marie d'Angers, institutrice à Candé, 490 voix, élue.

M^{me} Pertué, institutrice à Angers, 444 voix.

M^{me} Boislève, institutrice à Saumur, 410 voix.

Enseignement privé

M^{lle} Poinéau, 19 voix sur 21, élue.

Le Frère Brethomé, directeur de l'école libre Saint-Joseph, à Cholet, 403 voix, élu.

ANGERS. — L'influenza sévit à Angers.

On signale, dans plusieurs usines, une complète désorganisation causée par cette maladie. De nombreux ouvriers, atteints de cette épidémie, ont dû interrompre leur travail.

Dans la seule usine de la Madeleine, on signale plus de 150 cas.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Fatinitza

Si cette capricieuse grippe veut bien le permettre, nous verrons donc lundi prochain sur notre scène le charmant opéra-comique de Suppé, *Fatinitza*, qui a obtenu déjà tant de succès à Angers et dont la presse a fait l'éloge d'une façon si enthousiaste.

Voici, brièvement, comment *Angers-Artiste* rend compte de l'œuvre de l'heureux auteur de *Boccace* :

« Les trois tableaux qui composent *Fatinitza* ont été accueillis à Angers avec une faveur croissante, tant ils renferment d'amusement pour l'esprit, de distractions pour les oreilles et pour les yeux.

» Le sujet de *Fatinitza* a cet avantage, qu'il peut se raconter en trois lignes : une par acte. La scène se passe sur les bords du Danube. Des officiers russes s'imaginent de jouer la comédie; le plus imberbe d'entre eux, le lieutenant Wladimir, qui, déjà, sous le nom de Fatinitza, et sous des vêtements de femme, a inspiré une passion à un général, doit tenir l'emploi d'ingénue de la troupe. Les comédiens sont surpris par le comte Tchitchatcheff, inflexible pour tout ce qui touche la discipline. Le général reconnaît, dans le lieutenant, sa bien-aimée Fatinitza qui le mystifie, avec l'aide de son ami Julien, jusqu'au moment où Wladimir reprend son uniforme et obtient la main de Lydia, la sœur du comte Tchitchatcheff.

» Cette donnée n'est dans presque tous ses détails que la reproduction d'une pièce de Scribe, la *Circassienne*, mise en musique par Auber. Le jeune officier russe, de la *Circassienne*, s'appelle Alexis, nom qui ne peut manquer de rappeler d'agréables souvenirs à l'un de nos compatriotes, M. Montaubry. « Grâce à son physique et à ses notes de tête, écrit un chroniqueur de 1864, M. Montaubry a réussi à jouer le rôle d'Alexis. Peu de ténors peuvent l'aborder victorieusement comme lui. »

» A Angers, c'est M^{me} Gréteaux qui personnifie le jeune lieutenant russe. La charmante

artiste porte, avec une désinvolture toute gracieuse, l'uniforme d'officier moscovite et le costume d'une ingénue des bords de la Néva. Il a paru, toutefois, que la voix de notre dugazon avait subi quelques altérations, peut-être par suite d'excès de fatigue des répétitions ! Un peu de repos semble nécessaire.

» Une jeune cantatrice, M^{lle} Deltour, engagée pour la circonstance, est chargée du rôle de Lydia. »

HYGIÈNE DU MOMENT

Bien que tardif, voici un article qui, sous le titre de « Simple précaution par le temps froid », devra être lu et médité avec beaucoup d'attention, surtout par ce temps d'influenza (mot italien qui veut dire tout naturellement influence, et qui ne signifie pas autre chose que « grippe », seul nom qu'on doit donner à l'épidémie qui sévit avec tant de violence).

Quand il fait grand froid, ne restez pas inactif. Evitez les courses et promenades en voitures découvertes.

Un froid vigoureux et prolongé détermine l'inflammation des diverses membranes qui enveloppent nos organes. L'action sera d'autant plus rapide et plus funeste que vous réagirez moins, ce qui a lieu si vous demeurez assis et immobile en plein air.

On sait que nos divers organes sont suspendus dans l'intérieur de la charpente osseuse qu'on nomme le squelette. Ces organes sont enveloppés chacun par une membrane : les poumons par la plèvre, le cœur par le péricarde au dehors, l'endocarde au dedans; les intestins par le péritoine, le cerveau par les méninges. Ces membranes, après avoir enveloppé les organes, se replient sur elles-mêmes et sont par conséquent doubles comme un vêtement et sa doublure. Les organes sont tout à la fois suspendus et maintenus par cette double membrane, dont un des deux feuillets est en contact direct avec l'organe qu'il enveloppe, tandis que l'autre adhère aux parois de la boîte. Les organes jouissent ainsi d'une certaine liberté.

L'inflammation de la plèvre se nomme pleurésie, les autres inflammations portent les noms de péricardite, endocardite, péritonite, méningite. Toutes peuvent être causées par le froid qui, en outre, cause des névralgies, des rhumatismes, des engelures, des gerçures, présents ordinaires de l'hiver.

Le froid n'est donc pas seulement désagréable et douloureux, il détermine des affections graves qui peuvent occasionner la mort. Si, de plus, les personnes qui subissent les atteintes du froid sont de pauvres gens, et il en est ainsi le plus souvent, elles résisteront

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Très digne dans son habit de drap fin, oubliant sa très obscure origine, prenant son air grand seigneur, serrant les lèvres, avançant la main dans un geste contenu, le nabab, malgré sa colère, se regardait de trois quarts dans son miroir de Venise.

Puis, soudain, un nouveau flot d'indignation bouillonna dans ses veines. Alors, le bras levé, énergique, redoutable, Noël Richebrac sembla prendre l'univers à témoin de toute l'horreur que lui inspirait l'alliance du noble sang des Trémour de Roscoat avec le sang plébéien des Hermel.

— Ah! tonnerre! s'écriait-il, tonnerre! cette alliance n'aura pas lieu; on ne me bravera pas jusque dans ma maison.

Sa voix grondait comme un orage; ses yeux flambaient.

— Oh! vous me terrifiez! dit Luco en feignant l'épouvante; quels yeux! Sainte Mère

des Anzes!... Allons, moun boun maître, souyez raisonnabbe; adoucissez voutre regard; vous fériez peur à voutre belle compagne.

— Qu'elle aille au diable, ma compagnie, et toi avec, rugit le nabab.

— Oh! mounsieur, zé né mé sarzèrai pas dé lui faire la coumission. Vouyons, souyez zentil. Oun petit peu de couraze. Lé grand mounde, vous lé savez, il est oune théâtre sour léquel il faut zouer la coumédie. Ah! écoutez!... les clouches nous appellent. Lé premier acte, il va coummencer; lé poublic, il vous attend.

En effet, on entendait, sonnait à toute volée, le carillon de Saint-Michel-en-Grève; il était temps de se réunir pour se rendre au village. Tous les hôtes étaient assemblés dans le parc, et M. Richebrac, faisant un suprême effort pour composer son visage, descendit magistralement le large perron.

L'église apparaissait à l'horizon, svelte, étancée. Les équipages du nabab eurent bientôt transporté au pied des marches de la chapelle antique tous les invités. L'office était commencé. Déjà, le serpent ronflait; les chantres, debout devant le lutrin, gonflaient leurs

joues, et, du fond de leur gosier, tiraient leurs notes les plus riches. Les cierges brillaient sur l'autel entre des bouquets de roses, montés en quenouille et agrémentés de feuillages d'or. De légères bannières en mousseline et papier d'argent flottaient, suspendues à la voûte bleue émaillée d'étoiles, et un orgue aux sons aigres, tenu par la tremblante institutrice du village, accompagnait, de ses accords timides, le serpent et les chantages.

Si cet office, touchant dans sa simplicité, amenait une expression railleuse sur les lèvres minces de M^{me} de la Tour-du-Bois, au souvenir des splendeurs de la Madeleine, du moins, aux cœurs simples, il parlait une langue divine.

La marquise de Trémour et Germaine, la tête dans les mains, priaient de toute leur âme, et Gaston remerciait Dieu qui lui avait enfin rendu la fiancée si longtemps regrettée.

De la stalle du chœur où il demeurait agenouillé, il regardait la jeune fille placée près de Margaret. L'une était somptueusement vêtue d'une robe nacarat, avec des relevés agrémentés de blonde; l'autre, sur sa robe de cachemire gris-perle, gracieusement et chastement drapée, avait simplement jeté quelques nœuds

de ruban de même nuance. Depuis la mort de M^{me} de Guérande, Germaine ne portait plus que des couleurs aux tons discrets, s'harmonisant avec la mélancolie de son âme.

De ces deux jeunes filles, si diversement parées, laquelle était la plus jolie? L'une était brune, l'autre était blonde, voilà tout. Au reste, même charme, même jeunesse, même beauté.

C'est la coutume à Saint-Michel-en-Grève de faire, aux grandes fêtes, ce qu'on appelle la quête du lin. Les jeunes Bretonnes chargées de recueillir les offrandes s'en vont, de rang en rang, tendant la main; et les belles quenouilles, ayant à la tête un frais bouquet attaché par des rubans aux nuances éclatantes, s'accumulent dans les bras de la quêteuse, qui bientôt disparaît sous les fleurs et les blonds fils de lin.

Ce jour-là, Margaret et Germaine devaient continuer la longue tradition. Le bedeau s'approcha des jeunes filles en frappant les dalles de pierre, à coups réguliers, avec sa canne à pommeau d'argent, et miss Mac-Bayle, crânement, résolument, la tête légèrement levée, se mit en marche sous la conduite de M. le Maire.

Germaine, toute rougissante d'émotion ti-

difficilement aux conséquences, parce que leur nourriture est peu substantielle et leurs vêtements trop légers ou en nombre insuffisant.

Il est bon, en tout cas, que chacun sache le danger qu'il court, afin que, s'il ne peut l'éviter, il puisse au moins se précautionner le plus et le mieux possible.

A ceux qui n'ont pas la poitrine suffisamment protégée, et qui, néanmoins, portent des cache-nez autour du cou, nous conseillons de croiser leur cache-nez en sautoir sur la poitrine, car, mis autour du cou, il devient encombrant, malpropre et malsain. Le cou et la tête doivent être libres, dégagés, peu couverts; ce sont les parties inférieures et les extrémités qu'il faut surtout préserver. La tête est toujours assez chaude, et les pieds, ainsi que le ventre, le sont rarement.

Quant aux personnes qui ne disposent pas même d'un fichu, qu'elles plient un journal en quatre ou en huit, selon la grandeur, et qu'elles en appliquent une moitié sur la poitrine, l'autre sur le dos, sur les premiers vêtements.

Elles m'en diront des nouvelles. Elles verront comme ce vêtement, le meilleur marché de tous les vêtements, leur tiendra chaud. Jamais un mauvais journal n'aura été aussi utile. Ce n'est pas que le papier soit chaud par lui-même; mais il enferme une mince couche d'air entre le corps et lui, et cette dernière est le vrai préservatif contre le froid, le meilleur vêtement, uniquement parce qu'elle empêche la chaleur de notre corps de se répandre au dehors; elle lui barre le passage. Nous avons en nous la somme de chaleur nécessaire et suffisante, ni trop ni trop peu. Il importe donc, non pas d'emprunter de la chaleur à un foyer quelconque, mais seulement de conserver celle de notre propre foyer.

Le rôle d'un bon vêtement est de s'opposer à la déperdition de notre chaleur; il ne nous donne rien; il nous empêche de perdre, voilà tout, il n'augmente pas notre recette, il diminue notre dépense.

La plupart des gens qui ignorent ces choses croient qu'il est bon de se couvrir pour avoir chaud et ne parviennent ainsi qu'à gêner leurs mouvements et à porter un fardeau lourd et inutile. Est-ce qu'un édredon est lourd? Et pourtant rien n'est plus chaud, et, sur un lit, il est préférable à plusieurs couvertures dont le poids gêne la respiration et les mouvements pendant le sommeil. Le poids d'un vêtement n'en fait pas la valeur. Un tissu léger, lâche, épais, souple, en laine ou en soie, voilà qui convient comme étoffe; si vous le ouatez, il n'en devient pas beaucoup plus lourd, mais beaucoup plus chaud, toujours à cause de l'air qui s'y trouve enroulé.

Le proverbe anglais dit: « Ferme la bouche et sauve ta vie. »

(Estafette.)

FÉLIX HÉMENT.

RECETTES CONTRE L'INFLUENZA

Voici la recette d'un médecin des hôpitaux de Paris, qui jusqu'ici a pu se préserver de la plus légère atteinte d'influenza.

La formule n'est pas compliquée et facile à exécuter.

Le matin, au saut du lit, prendre un petit verre d'excellent alcool: rhum, cognac ou chartreuse.

Avant chaque repas, prendre une cuillerée à soupe d'une potion ainsi composée:

comme un ennemi. Le feu ne doit servir qu'à chauffer l'air environnant. Le voisinage en est souvent agréable, il est toujours malsain, et il faut bien se garder de s'en approcher, si l'on a très froid.

Fuyez également les salles et les chambres non aérées. On y respire un air confiné, qui a déjà servi, qui n'a d'air que le nom, car il s'y trouve moins d'oxygène et plus d'acide carbonique et de vapeur d'eau, et, ce qui est bien pis, des corpuscules de toutes sortes rejetés par les poumons et par la peau.

Les personnes qui toussent, crachent, suent, etc., répandent des organismes malfaisants. Si vous vous trouvez en voiture, ayez soin d'en renouveler l'air de temps en temps; en wagon, ouvrez les portières à chaque station; évitez le fond des omnibus, il y a là un vieux fond d'air en permanence, comme la poussière dans les coins. L'air confiné est bien autrement dangereux que la grippe, dont on n'a jamais tant parlé que depuis qu'on l'appelle de son autre nom. Le public est enchanté de dire influenza, et il croit naïvement que c'est un nom nouveau qui désigne une affection nouvelle; ni l'un, ni l'autre. — Sommes-nous d'ailleurs plus avancés depuis que le rhume de cerveau se nomme coryza?

Oui, l'air confiné est plus redoutable que la grippe, c'est un poison. Le respirer, cela équivaut à boire de l'eau de Seine dans le voisinage des égouts. Son odeur fétide, repoussante, nous avertit.

Un dernier conseil en terminant. Tenez la bouche fermée et respirez par le nez; cela est bon en tout temps et meilleur lorsqu'il fait froid. L'air qui arrive aux poumons par le nez a un plus long trajet à faire qu'en passant par la bouche, et il est moins froid à son arrivée.

En outre, les dents ne seront pas exposées au contact direct de l'air froid, et l'arrière-bouche non plus. D'ailleurs, les narines sont les véritables ouvertures de l'appareil respiratoire et la bouche est particulièrement l'ouverture du tube digestif.

Le proverbe anglais dit: « Ferme la bouche et sauve ta vie. »

(Estafette.)

FÉLIX HÉMENT.

RECETTES CONTRE L'INFLUENZA

Voici la recette d'un médecin des hôpitaux de Paris, qui jusqu'ici a pu se préserver de la plus légère atteinte d'influenza.

La formule n'est pas compliquée et facile à exécuter.

Le matin, au saut du lit, prendre un petit verre d'excellent alcool: rhum, cognac ou chartreuse.

Avant chaque repas, prendre une cuillerée à soupe d'une potion ainsi composée:

Eau 400 grammes.
Acide phénique..... 50 centigrammes.
Cette solution, faite chez soi, vaut dix centimes à peine.

Pour un autre docteur, qui s'est consacré à l'étude des épidémies de grippe, le remède est l'antipyrine additionnée de bicarbonate de soude, afin d'en assurer la tolérance gastrique.

Voici, d'ailleurs, son ordonnance:

Antipyrine..... 40 grammes.
Bicarbonate de soude..... 5 grammes.

En dix paquets. Un paquet deux ou trois fois par jour, à quatre heures d'intervalle, dans un peu d'eau sucrée. (L'antipyrine peut être prise au moment des repas ou dans leur intervalle.)

On peut remplacer l'antipyrine par la phénacétine (0.50 centigr. en cachet, deux ou trois fois par jour).

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS
(13^e Année)

DIMANCHE 5 Janvier 1890,
à 1 heure 1/2

351^e CONCERT POPULAIRE
11^e de l'abonnement

AVEC LE CONCOURS DE
M. Paul TAFFANEL, flûtiste, soliste de l'Opéra et de la Société des Concerts du Conservatoire; M. Marius SAMATY, ténor du Grand-Théâtre d'Angers.

- Programme.
1. Ouverture symphonique (A. Luigini).
 2. Concerto en sol (Mozart). — M. Taffanel.
 3. Ouverture des *Maitres chanteurs* (Wagner).
 4. Romance de *Lalla-Roukh* (F. David). — Chantée par M. Samaty.
 5. Morceaux de flûte. — M. Taffanel.
 6. Sérénade de la *Jolie fille de Perth* (G. Bizet). — Chantée par M. Samaty.
 7. Ouverture de *Préciosa* (Weber).

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS
Samedi 4 janvier

LA FAVORITE, opéra en 4 actes.
Le Serment d'Horace, comédie en 1 acte.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 6 janvier 1890

FATINITZA

Opérette en 3 actes, paroles de F. Couvellers, musique de FRANZ DE SUPPÉ.

Au 1^{er} acte, un camp retranché russe sur les bords du Danube gelé. Décor entièrement nouveau.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

MAGASIN PITTORESQUE
Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.
M. Eugène BEST, administrateur délégué.
Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Sommaire du 31 décembre 1889

TEXTE. — Le monument de Coligny. — La tour Eiffel, M. Jean Guérin. — Jean-François Millet, M. Paul Mantz. — La veillée, M. G. de Cherville. — La châtaigne d'eau, M. P. Hariot. — Claux Sluter et la sculpture franco-flamande (suite et fin), M. Eugène Muntz. — L'exploitation du tabac.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE
Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 4 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures. Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 4 fr. 10 la pièce.

SURDITÉ BRUITS D'OREILLES
Traitement rationnel sans opération ni appareils par le **Pastor Anticatarrhal**, 5 fr. la boîte. Près de mille guérisons en un an par une seule boîte. — Demandez Prospectus. **Docteur DROUET**, 112, Boul. Rochechouart, Paris. CONSULTATIONS PAR CORRESPONDANCE

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

mide, sa main fluette dans celle du premier adjoint, qu'était l'autre côté de la nef. Elle eut un succès complet. La demande de son doux regard pénétrait jusqu'au fond des cœurs pour les émouvoir; et, malgré la rapacité bien connue de l'homme des champs, pour cette épargne si péniblement amassée, les pièces de cuivre tombaient à foison dans le plateau argenté, et les écheveaux de lin s'accumulaient sur son bras gracieusement arrondi.

Germaine comptait Gaston au nombre de ses clients; elle lui tendit, en tremblant, le plat d'argent, et un rouleau d'or se perdit au milieu des offrandes.

L'ange de la charité inscrivit-il au Grand-Livre l'aumône du marquis? Nous n'osons l'affirmer, car, déjà sur la terre, il avait eu pour récompense le sourire de M^{lle} Hermel.

L'office s'achevait. Le prêtre regagnait gravement la sacristie, aux accords aigrelets d'une marche que l'organiste s'efforçait en vain de rendre solennelle.

L'encens voilait d'un nuage bleuâtre le maître-autel, orné d'une nappe de tulle brodé d'or, à laquelle un transparent rose donnait de vifs reflets.

Les pêcheurs, rangés sous le porche, fem-

mes d'un côté, hommes de l'autre, regardaient défilier les habitants du château.

Luco conduisait au galop de ses aieles la partie vénérable des hôtes du Roscoat. Mais la jeunesse, sous la garde de mistress Morridge, voulut revenir à pied.

Entre les ajoncs fleuris, on s'en allait par petits groupes, chacun se souciant peu de ceux qu'il n'avait pas choisis. En certains instants, n'échangerait-on pas volontiers le genre humain tout entier contre un seul cœur ami?

Cependant, miss Mac-Bayle, après avoir fait fuir Hector de Mauriac par quelques boutades ironiques, marchait seule, toute seule sur le sentier, ne voulant que Toby en sa compagnie.

Elle l'avait retrouvé sur le perron de l'église, où, patiemment, il l'avait attendue.

Elle lui jetait des galets aux teintes nuancées; il s'élançait en avant et apportait entre ses dents le petit caillou.

— My poor Toby, disait à demi-voix l'Écos-saise, vous êtes mon ami, mon seul ami.

De loin, Marc de Réchan l'enveloppait d'un regard triste et plein d'amour... Lui aussi marchait seul, tout seul sur le sentier des

bruyères.

A mi-hauteur de la falaise, Mauriac cueillait galamment, en l'honneur de Barbara Morridge, des immortelles et des œillets. Désespérant de toucher, à l'aide de ses propres charmes, la fantasque Margaret, il allait tenter de pénétrer dans la place par l'entremise de la dame au voile de gaze. Et Morridge, fort sensible aux attentions du bel Hector, se demandant tout bas quel en était le but.

— Mon Dieu! allait-elle, à son tour, faire une conquête?...

A cette pensée, son teint pourpre s'enflammait encore, et prenait l'incandescence de la braise ardente... Lui restait-il donc quelque vestige de beauté?...

Et l'Anglaise se rappelait, avec attendrissement, qu'elle n'avait pas toujours été la gouvernante aux lunettes bleues, au teint fleuri, aux boucles indigentes. Elle avait été jolie jadis; rose, blonde et svelte... *Alas! time is over!*

En avant, bien avant de tous, marchaient Germaine et Gaston. Qu'ils aimaient cette promenade lente dans les sentiers embaumés, entre les talus couverts de petits œillets roses à parfum aromatique, sous la voûte des sa-

pins et sous le voile du ciel azuré! Ils conversaient intimement, en confiance. Le jeune marquis, la voix émue, redisait à sa fiancée tout son ardent amour. Tous deux formaient de beaux projets; la vie leur apparaissait comme un chemin semé de fleurs. Puis ils vinrent à parler de Suzel, de sa tendresse, de son dévouement, des nuances délicates de cette nature un peu sauvage pourtant.

MARCHÉ de Saumur du 28 Décembre 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	18 65	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 30	Veau	1 80
Métail	15	Mouton	2 20
Seigle	11 50	Porc	1 60
Orge	10 50	Poulets la couple	4 —
Avoine	9	Dindonneaux	13 —
Sarrasin	—	Canauds	5 —
Haricots blancs	18	Oies	11 —
Haricots rouges	16	Benre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Enfs la douzaine	1 35
Noix	12	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	15	780 kilog.	50 —
Sel les 100 kil.	15	Luzeine	40 —
Son	12	Paille	35 —
Pommes de terre, la barrique	40	Huile de noix, 50 kil.	100 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	52	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	42 —
id. 2 ^e id. 0 ^e 33.33	—	id. 2 ^e	38 —
id. 3 ^e id. 0 ^e 31.88	—	id. 3 ^e	32 —
		Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE

Sur saisie immobilière

En un seul lot

DE

Deux Maisons d'habitation

AVEC DÉPENDANCES

Sises au bourg de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, à l'audience des criées du SAMEDI 4^{er} FÉVRIER 1890, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte dressé par M^e LE BARON, notaire à Saumur, le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, contenant obligation par M. Alexandre Bouteaux, couvreur, et dame Marie Fournée, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saint-Cyr-en-Bourg, au profit de M. François Pasquier-Cormier, propriétaire, demeurant également à Saint-Cyr-en-Bourg,

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Marcombre, huissier à Saumur, en date du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, dénoncé, visé et transcrit conformément à la loi ;

Et aux requête, poursuite et diligence de M. François Pasquier-Cormier, sus-nommé,

Ayant pour avoué M^e Vincent LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12, lequel est constitué et occupe pour lui sur la présente poursuite de saisie et ses suites ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Alexandre Bouteaux, couvreur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, pris tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de sa fille mineure, Marie, issue de son mariage avec dame Marie Fournée, sa femme décédée,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte d'obligation au rapport de M^e LE BARON, notaire à Saumur, en date du vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, M. Pasquier-Cormier a, par exploit de Marcombre, huissier à Saumur, en date du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé conformément à la loi, fait commandement audit sieur Bouteaux, pris tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur de sa fille mineure, de lui payer la somme de deux mille six cent soixante-dix francs quarante centimes, montant en principal et frais de ladite obligation, avec déclaration que, faute par lui de payer ladite somme dans le délai de trente jours, et icelui écoulé, il y serait contraint par toute voie de droit, notamment par la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés, affectés hypothécairement à la garantie de la créance du requérant.

Ce commandement étant resté infructueux, il a été, à la date du dix-sept octobre suivant et par procès-verbal du même huissier, visé et enregistré conformément à la loi, procédé à la saisie réelle desdits immeubles.

Par acte, toujours du même huissier, en date du vingt-quatre octobre, même mois, enregistré et visé, le procès-verbal dont il s'agit a été dénoncé au sieur Bouteaux.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 46, numéros 5 et 6.

La lecture et la publication du cahier des charges, dressé et déposé par M^e V. LE RAY, avoué, ont été faites le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, et l'adjudication a été fixée au samedi premier février mil huit cent quatre-vingt-dix.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

1^o Une maison, nouvellement construite, comprenant deux chambres basses, deux chambres hautes, cave, cour, jardin, le tout d'une contenance d'environ deux ares trois centiares, joignant au midi la rue, d'un côté Claveau et d'autre côté Eugène Buleau.

2^o Une autre maison, de l'autre côté de la rue, comprenant une chambre haute, un hangar, joignant du nord la rue, d'un côté Guyon et d'un autre côté Moreau-Poireau.

Ces deux maisons sont occupées par le sieur Bouteaux, saisi, et sont portées au plan cadastral de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, sous les numéros 172 P de la section B et 1316 de la section A.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant à la somme de deux mille cent francs, ci..... 2.100

Nota. — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué poursuivant ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt dix.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, f^o , c^o . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

A l'amiable

Une Voiture à 4 roues

AVEC CAPOTE

Solide et en parfait état

Et un HARNAIS presque neuf.

S'adresser, pour visiter la voiture et les harnais, à M. TRANCHANT, bourrelier au bourg d'Allonnés, et, pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire au même endroit.

A LOUER

Pour Noël 1890.

MAISON AVEC MAGASIN

Rue d'Orléans, en face l'Hôtel de Londres,

Occupée par M^{me} FISCHER, marchande de pianos.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, et chez M. MEYER, rue d'Alsace. (872)

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Le DIMANCHE 5 janvier 1890, à 1 heure, à Parnay, au domicile de M. Théophile BERTHELOT.

Il sera rendu :

Lits, armoires, linges, vins, fourrages, charrettes, voitures, chevaux, etc., etc

Au comptant, plus 3 0/0.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

APRÈS DÉCÈS

UN FONDS DE COMMERCE

De Chaudronnier-Ferblantier

Parfaitement achalandé

S'exploitant aux Rosiers-sur-Loire, place du Marché, et comprenant la clientèle, les marchandises, outils et matériel.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BEAUMONT, notaire. (16)

Études de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, Et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e TAUGOURDEAU, le Dimanche 12 janvier 1890, à midi,

1^{er} Lot

1^o Une MAISON, située à Montreuil-Bellay, propre au commerce. Revenu : 400 fr. Mise à prix : 3,000 fr.

2^{er} Lot

2^o Trente ares quatre-vingt centiares de TERRE et VIGNE, aux Coiteaux de la Salle.

Huit ares quatre-vingt centiares de TERRE, au Poil-de-Lievre. Mise à prix : 160 fr.

PLACEMENT AVANTAGEUX.

Toutes facilités de paiement.

On adjugera sur une enchère.

S'adresser auxdits notaires.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

MAGASIN & CHAMBRES

A louer présentement,

Rue du Portail-Louis, n° 28.

S'adresser à M. COLIN-BODÈRE qui l'habite. (1004)

PRETS

d'ARGENT sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'An. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. Discretions. — ÉCRIRE AU DIRECTEUR DE L'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)

Écrire au Directeur de L'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

Le vapeur de première classe

SAINT-JOSEPH,

partira de Nantes, vers le 15 janvier, pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUELLEUR, courtier maritime à Nantes. (984)

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

UN NOTAIRE d'un chef-canton de l'arrondissement de Saumur demande un Clerc au courant d'une étude.

Vêtements complets sur mesure

FAURE

Marchand tailleur, 29, rue de la Tonnelles.

Draperies anglaises et françaises d'Elbeuf, vêtements velours, vêtements à façon, raccourcissements en tous genres. Très bonnes conditions, bon marché. (976)

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80. Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo. Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889. Liqueurs à 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le litre. Liqueurs premières marques : Winand Fockink, Marie-Brizard, Gallifet. Crème de Cassis (Clos Vougeot), le litre : 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau. Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE de GARANTIE de L'UNION des FABRICANTS.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,